



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2022

**Présents** : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GAUDRAY** Catherine, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **CAVASIN** Margaret, **QUILLON** Fabrice, **SAVOYAT** Karine, **GUERAUD-PINET** Pauline, **RABATEL** Mickaël, **VALDIVIA** Géraldine

**Absents** :

**Excusés** : **CAVASIN** Margaret,

**Secrétaire de séance** : Mme SAVOYAT Karine

*Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 15*

*En exercice : 14*

*Ayant pris part à aux délibérations : 13*

*Date de la convocation : 18/03/2022*

*Séance ouverte à 20h00*

### **ADMINISTRATION GENERALE**

✓ **Elections présidentielles - Tours de Garde**

	<b>8h-10h30</b>	<b>10h30 - 12h30</b>	<b>12h30 - 14h30</b>	<b>14h30- 16h30</b>	<b>16h30-19h</b>
10/04/2022	Franco Pauline Stéphane	Bruno Géraldine Christophe	Christelle Géraldine Maguy	Catherine Karine Mick	Fabrice Jean Noël Elodie
24/04/2022	Bruno Rémy S. Elodie	Stéphane Christelle Maguy	Franco Laurent C. Christelle / Karine	Mick Karine Catherine	Fabrice Pauline Jean Noël

✓ Délégations au maire

Délibérations

2022-007 - CREATION POSTE TECHNIQUE 35H.docx

2022-008 - AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N 1 DU PLUI OUEST ARRETE.docx

2022-009 - REVISIONS DES LOYERS DE LA SALLE DE L AEP ET DE LA SALLE D ANIMATION.docx

**FINANCES**

✓ Approbation compte administratif 2021 (délibération 2022-010)

Madame BAS Christelle, le maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

<b>Compte administratif 2021</b>				
		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
<b>Réalisations de l'exercice 2021</b>	Fonctionnement	425 621,72 €	623 864,49 €	198 242,77 €
	Investissement	421 547,26 €	557 007,16 €	135 459,90 €
<b>Reports de l'exercice 2020</b>				
	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	390 434,28 €	390 434,28 €
<b>TOTAL (Réalisations+ reports)</b>		<b>847 168,98 €</b>	<b>1 571 305,93 €</b>	<b>724 136,95 €</b>
<b>Reste à réaliser 2021</b>				
	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultats cumulés</b>				
	Fonctionnement	425 621,72 €	623 864,49 €	198 242,77 €
	Investissement	421 547,26 €	947 441,44 €	525 894,18 €
	<b>Total</b>	<b>847 168,98 €</b>	<b>1 571 305,93 €</b>	<b>724 136,95 €</b>

Hors de la présence de Madame le maire, le conseil municipal à l'unanimité

➔ **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2021.

## ✓ Approbation compte de gestion 2021 (Délibération 2022-011)

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

→ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### ✓ URBANISME

#### DEMANDES EN COURS D'INSTRUCTION

##### Permis de construire :

Des pièces complémentaires ont été demandés pour un dossier. Toujours en cours d'instruction.

##### Déclaration Préalable :

Une Déclaration Préalable était en attente de pièce complémentaires et a dépassé le délai sans retour des pétitionnaires. Un rejet tacite pour non-réception des pièces complémentaires sera fait.

Cinq déclarations préalables ont été acceptées

Une déclaration préalable pour division est en cours.

##### Conformité DAACT

La DAACT qui a fait l'objet d'une demande de régularisation car les travaux n'étaient pas conformes au dossier validé, est toujours en attente car les travaux n'ont pas été modifiés à ce jour.

Trois demandes de conformité ont été validées

D'autres demandes sont en cours d'instruction.

#### DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Une réponse a été faite avec des remarques pour la parcelle vers l'étang ROUX

Une demande est en cours.

### ✓ VOIRIE

#### Plateforme de retournement pour collecte OM chemin de la Molette

Les propriétaires des parcelles concernées sont d'accord pour céder une partie de leur terrain pour élargir et faciliter la circulation du camion de collecte.

Madame le maire suggère que le projet soit soumis à la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné qui a la compétence ordures ménagères afin de solliciter une participation au financement.

#### Elagage

Le devis de l'entreprise BARBIER n'ayant toujours pas été reçu, il a donc été demandé à l'entreprise Chomel de procéder à l'élagage aux abords du lavoir pour cette année.

#### Programmation des travaux d'assainissement

La réfection des conduites d'assainissement pour le chemin du Serpent et le chemin de Puy Caillot. RDV le 23 mars pour les travaux au chemin du Serpent.

### ✓ AFFAIRES SCOLAIRES

#### Ecole

Le deuxième conseil d'école a eu lieu le 16 mars dernier

La sécurité aux abords de l'école a à nouveau été évoquée par les parents délégués

Les effectifs pour la rentrée 2022 :

A ce jour on comptabilise le départ de 20 CM2 et l'arrivée de 20 nouveaux élèves pour un effectif total de 116 enfants pour 85 familles et 5 classes.

#### Classe ULIS de St Victor de Cessieu

La commune a été destinataire d'une convention établie par la commune de St Victor de Cessieu par laquelle la commune de Montagnieu serait redevable d'une participation à hauteur de 984 € par an et par enfant pour les enfants de la commune qui sont scolarisés en classe Ulis. Un enfant de la commune de Montagnieu est concerné. Une rencontre aura lieu prochainement avec le maire de Saint Victor de Cessieu et les maires d'autres communes concernées par la convention afin de discuter du tarif qui paraît élevé.

### ✓ AFFAIRES SOCIALES

#### Collecte pour l'Ukraine.

3 palettes de dons ont été collectées. Elles sont parties en Pologne.

## ✓ **BATIMENTS - TERRAINS**

### **Stade - Vestiaires**

À la suite de la dégradation au stade en fin d'année, un devis a été reçu pour les réparations des dommages causés. Il a été transmis à l'expert pour étude.

### **Cimetière**

Après la réunion de la commission, un premier bilan des tombes abandonnées qui pourraient être mise en rétrocession à la commune. Il y en aurait une vingtaine. Un affichage sera fait sur les tombes concernées.

Mais une fois rétrocédée à la commune, chaque concession doit être vidée. Il faut compter environ 2000 € de frais par concession.

La commission devra se réunir à nouveau prochainement.

## ✓ **VIE ASSOCIATIVE**

### **Foire**

Les inscriptions des exposants se confirment.

L'affiche a déjà été diffusée sur les réseaux sociaux.

Une information sur le site Internet, sur PanneauPocket et sur le journal sera faite plus tard.

## **CR DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

### ✓ **Eaux et Assainissement**

Dans le cadre des travaux de Requalification de la station d'épuration qui n'est plus aux normes, sept offres ont été reçues par les VDD pour le choix du bureau d'étude.

### ✓ **Mobilité**

#### **A vélo 2**

Les études concernant ce projet sont toujours en cours.

Madame le maire aimerait savoir qui financera les projets de pistes cyclables de chaque commune.

La question sera posée lors de la prochaine réunion de commission.

#### **Petites villes de demain.**

Ce dispositif consiste à apporter aux communes de moins de 20 000 habitants et à leur intercommunalité, les moyens, les outils, les connaissances, les partenaires...nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de revitalisation personnalisé.

Comme 12 autres communes de moins de 20 000 habitants en Isère (et 15587 en France), Pont de Beauvoisin et La Tour-du-Pin ont été retenues, par l'Etat, pour bénéficier de ce nouveau dispositif.

### ✓ **Cyber criminalité**

Réunion avec les gendarmes de Grenoble pour une information sur les dangers d'internet pour les administrations et la protection des données personnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 23h45  
Prochaine séance prévue le : 12 avril 2022

Signatures

Christelle BAS

Bruno DENISSE

Karine SAVOYAT

François AUGIER

Géraldine VALDIVIA

Fabrice QUILLON

Margaret CAVASIN  
*Excusée*

Christophe CLAVEL-GRABIT

Pauline GUERAUD-PINET

Catherine GAUDRAY

Jean-Noël DAVID

Elodie PETIT

Mickaël RABATEL

Stéphane GUILLOT-JEROME